

## Sur les Pôles d'Appui à la Scolarité

### Une évolution est en train de se mettre en place

Les **P.I.A.L.** devraient progressivement disparaître au profit des **P.A.S.** (Pôles d'Appui à la Scolarité), dont la généralisation est envisagée à partir de la rentrée 2026.

Cette évolution s'inscrit dans une volonté de **renforcer l'accompagnement des élèves au sein de l'école ordinaire**, en facilitant l'accès aux enseignants à des personnes ressources. dans une logique de prévention et de maintien dans la scolarisation des élèves en grandes difficultés.

### Un élargissement des missions sans garanties

Dans ce cadre, notre rôle d'appui aux enseignants pourrait évoluer de manière significative. Celui-ci ne se limiterait plus uniquement aux situations de handicap reconnues, mais pourrait **s'élargir à des élèves en difficulté ne bénéficiant pas encore d'une notification de la MDPH**. Si cette ouverture soulève des perspectives intéressantes en termes d'accompagnement et de prévention, elle interroge fortement : avec quels moyens humains ? Avec quelles formations ? Et surtout sans en faire pâtir les accompagnements déjà en place

### Le Médico-Social en ligne de mire

Certaines Agences Régionales de Santé (ARS) envisageraient un rattachement des établissements et services médico-sociaux (ESMS) aux P.A.S. Cette organisation questionne : les territoires des établissements médico-sociaux ne correspondant pas toujours aux circonscriptions de l'Éducation nationale.

À ce stade, de nombreuses zone d'ombre subsistent. Les modalités de mise en œuvre devraient dépendre dépendront largement des choix des rectorats et des IEN-ASH, laissant présager des déclinaisons disparates selon les territoires. Le silence actuel des organisations d'employeurs du secteur médico-social ne doit pas masquer les enjeux à venir. Si les interventions dans les établissements spécialisés (IME, ITEP) venaient à diminuer au profit d'actions en milieu scolaire, c'est tout un équilibre qui pourrait être fragilisé, au détriment des accompagnements les plus intensifs

**Dans ce contexte, une vigilance particulière semble nécessaire. Sans garanties claires sur les moyens, la formation et la coordination, le risque est grand de voir se dégrader les conditions d'accompagnement.**